

Les attentes en matière de durabilité du commerce de détail envers les acteurs de la branche des céréales, des oléagineux et des protéagineux – Marc Muntwyler, responsable Durabilité/politique économique chez Coop

Coop a élaboré une nouvelle stratégie de durabilité basée sur trois piliers en 2022 :

- Assortiments durables ;
- Protection du climat/économie circulaire ;
- Engagement en faveur des collaborateurs/-trices et de la société

Pilier 1 : Assortiments durables

La transparence des filières est notamment au centre des assortiments durables. Cela signifie que nous voulons savoir d'où proviennent quelles matières premières et dans quelles conditions sociales et écologiques elles et les marchandises fabriquées avec ont été produites. Autre élément central pour Coop : le développement de nos quantités et ventes de nos propres labels et marques de durabilité. Là comme dans tout son assortiment, Coop mise sur les produits suisses et sur le développement des produits bio et IP. Une des difficultés pour la mise en œuvre est néanmoins la sécurité de planification. La récolte de céréales de cette année nous a ainsi freinés dans l'atteinte de notre objectif d'accroître la part de blé suisse dans l'assortiment de pain. L'augmentation de la résilience des variétés pour s'adapter au changement climatique est une autre exigence qui gagne en importance dans la culture végétale.

Pilier 2 : Protection du climat / économie circulaire

En validant l'objectif SBTi d'atteindre zéro net d'émissions en 2050, Coop s'est fixé des buts clairs concernant les émissions de gaz à effet de serre. Notre analyse de ces émissions a montré que 99% étaient générés dans les échelons en amont et en aval de la filière, dont 81% proviennent des marchandises et prestations de service achetées. Cela montre que nous dépendons très fortement de nos partenaires de la filière pour atteindre nos objectifs. Forts de ce constat, nous avons organisé une journée des partenaires commerciaux en automne 2023 afin de sensibiliser nos partenaires à ce sujet et de les motiver à faire des efforts supplémentaires. Bien que le secteur céréalier ne soit pas le plus grand producteur d'émissions, des mesures en faveur d'une agriculture ménageant l'environnement comme p. ex. des mesures régénératrices pour garantir un sol sain, une gestion optimale de l'eau et le renforcement de la biodiversité sont judicieuses et méritent d'être soutenues.

Autre élément important du pilier 2 : la réduction du gaspillage alimentaire. Coop s'engage dans le cadre du plan d'action de la Confédération visant à diviser par deux le gaspillage alimentaire évitable d'ici 2030. Parmi les défis dans le secteur céréalier, citons p. ex. le fait que près de 25% de l'immense quantité de grains moulus dans notre moulin Swissmill soient transférés dans l'affouragement en tant que pertes préférentielles. Cela s'explique notamment par le degré de mouture de la farine blanche ou par les difficultés rencontrées par les produits aux céréales complètes sur le marché.

Pilier 3 : Engagement en faveur des collaborateurs/-trice et de la société

Notre fonds de durabilité avec lequel nous soutenons diverses mesures pour accroître la durabilité à hauteur de CHF 18.66 millions par an est une mesure centrale dans ce domaine. Par ex. les projets de recherche consacrés à la durabilité, mais aussi la sensibilisation de la société à la durabilité.

Conclusion : il existe différents points de départ pour une plus grande durabilité, mais ce n'est que par des efforts communs dans la filière que nous pourrons les mettre en œuvre.